



Stickers considérés comme option

Par **tomtom6030**, le **11/02/2016** à **19:41**

Bonjour

je viens de faire réparer mon camping-car abimé par la grêle .Pour cette réparation, les autocollants d'origine de marque POSLL ont été retirés. Le carrossier a du en recommander des autres pour une factures de 260€. Mon assurance refuse de me rembourser ces stickers, étant considérés comme option.

Y-a-t-il possibilité de forcer l'assurance à un remboursement total de ma facture, sachant qu'avant intervention, personne m'a tenu informé.

Merci de vos réponses

Cordialement

Par **morobar**, le **11/02/2016** à **20:18**

Bonjour,

Il faut arrêter d'exiger systématiquement des autres un devoir d'information.

L'information figure dans le contrat que vous avez signé et qui comporte à la fois les garanties, leur mise en mouvement, et les exclusions de garantie.

Je sais bien que comme tout un chacun, on blablate avec l'agent d'assurance, on évoque en gros ce qu'on veut et ce qu'on ne veut pas, pour avoir le meilleur rapport qualité/prix.

Mais il faut aussi se pencher sur les détails sous peine de déconvenues ultérieures.

J'ignore si les fameux autocollants sont apposés sur tous les modèles ou s'il s'agit effectivement d'une option décorative négociée ou payée en sus.

Par **tomtom6030**, le **12/02/2016** à **19:30**

Bonjour Morobar

Les "fameux" autocollants sont les autocollants d'origine de la marque du camping-car POSLL, et je pense que c'est de la même valeur qu'un lion de Peugeot, ou des cercles de Audi,

Sont-ce des options?, je ne le sais pas et donc bien sûr que je recherche des informations sur les dictats de mon assurance que je paie cher en tout risque sans rechigner sur les détails.

En fait, quitte à me répéter,
autocollants= options ou pas

Désolé du dérangement, mais ça peut servir pour d'autres membres si le cas se présente à eux.

Bien à vous